

<https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/L-entretien-annuel-d-evaluation-comment-le-reussir-quels-en-sont-les-objectifs-a200.html>

L'entretien annuel d'évaluation :

comment le réussir, quels en sont les objectifs ?

- [Ressources humaines](#)

Publié le 30/01/2025 intranet du MASA

La campagne d'entretiens professionnels annuels pour l'année 2024 a démarré. Cet entretien, qui constitue un droit pour les agents, permet aussi d'apprécier le travail réalisé de l'année.

De quoi s'agit-il ? L'entretien professionnel est un acte clé du management : il favorise les échanges sur les résultats professionnels obtenus, il accompagne l'agent dans ses perspectives d'évolution professionnelle (compétences, changement de poste, promotion), et enfin il détermine les besoins en formation.

Cet échange formalisé, d'une durée de 1 à 2 heures, doit être un temps d'expression, d'écoute, de dialogue et d'ajustement sur les attentes réciproques, les objectifs professionnels, les résultats visés et les moyens pour y parvenir.

L'état d'esprit et la déontologie de l'entretien doivent garantir, par la confidentialité des propos, une confiance et un respect mutuel de l'agent et de son supérieur hiérarchique.

Plus précisément, l'entretien professionnel est :

- un questionnaire sur les processus de travail, destiné à repérer ce qui a facilité ou freiné la réalisation des objectifs précédemment fixés et à rechercher, ensemble, des solutions. Les conditions de travail sont aussi évoquées et le cas échéant un bilan sur la mise en œuvre du télétravail peut être dressé. Il peut enfin se traduire par une actualisation de la fiche de poste de l'agent.
- un temps fort pour reconnaître et valoriser le travail accompli au cours de l'année écoulée, y compris sur des fonctions particulières, comme référent égalité professionnelle, handicap ou laïcité, mais aussi sur des fonctions d'accompagnement comme celle de maître d'apprentissage. Il permet également de repérer les marges de progrès, individuelles et collectives. C'est dans ce cadre que le supérieur hiérarchique pourra, le cas échéant, repréciser les objectifs, donner des conseils, évoquer ses intentions de proposition d'avancement au grade supérieur ou de promotion.
- une opportunité d'échanger sur l'adaptation et le développement des compétences professionnelles : il s'agit de mieux accompagner les agents dans la construction de leurs parcours professionnels (identification des souhaits de mobilité, analyse des écarts entre compétences détenues et compétences requises sur les postes projetés). Pour cela, au-delà du bilan des formations suivies, il s'agira de définir un programme individuel de formation pour l'année 2025 avec un objectif minimum de 3 jours de formation continue par agent.

Préparez votre entretien, saisissez-vous de ce moment privilégié.